

APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ AU TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À VOCATIONS FAUNIQUE ET MULTIRESSOURCE

Les projets seront acceptés jusqu'au 21 avril 2010 !

Gaspé, le **10 mars 2010** – La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) invite toutes les personnes, ainsi que tous les organismes désirant présenter un projet dans le cadre du Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressource avant le 21 avril 2010.

Le programme de voirie forestière est géré en partenariat avec le milieu régional par l'entremise d'une entente de gestion entre la CRÉGÎM et la direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ce programme favorise le maintien de l'accès aux secteurs d'intérêt sur le territoire pour soutenir le développement économique issu de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, et ce, de façon sécuritaire.

Dans ce sens, les projets présentés doivent viser l'amélioration ou le remplacement de structures requises pour l'aménagement des traverses de cours d'eau sur les chemins qui ne sont plus utilisés par l'industrie forestière pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier.

Les personnes ou organismes intéressés à présenter des projets peuvent se procurer le cahier d'instructions du programme et le formulaire de demande d'aide financière via le site Internet de la CRÉ à l'adresse suivante (www.cre-gim.net). Pour ceux et celles qui désirent obtenir les formulaires en format papier ou des informations supplémentaires peuvent également contacter le responsable du Programme, M. Jérôme Fournier 1 800 463-6171.

Les projets doivent être déposés à la CRÉ avant le 21 avril 2010.

- 30 -

Relations avec les médias :
Benoit Pilon
418 396-2575
bpilon@prcommunications.com